

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

Election des
délégués au sein du
SIGALE

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Présents à la séance :
26

Le Conseil a été
convoqué le :
31 octobre 2022

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **14 novembre 2022**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de **CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT- DEUX (**7 novembre 2022**)

Le Conseil Municipal s'est réuni le sept novembre deux mille vingt-deux à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loic, CHERCHI Mickael, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane, ISABELLON Anne, MONTEIX Anne, VOISIN Laurent.

Etait excusée : GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy

Rapporteur Mme le Maire

EXPOSE

Par délibération du 20 juin 2022, le comité syndical du syndicat intercommunal de gestion des activités de loisir des enfants (SIGALE) a décidé de modifications statutaires relatives notamment à la représentativité des communes au syndicat. Celles-ci ont été acceptées par délibération des conseils municipaux des communes membres, dont la commune de Charnay-lès-Mâcon le 19 septembre 2022. Les statuts du syndicat ont été modifiés par arrêté préfectoral du 5 octobre 2022, portant à 6 délégués, les représentants de la commune. Ces statuts sont annexés au présent rapport.

Il est proposé d'abroger les délibérations des 5 octobre 2020 et 7 février 2022 par lesquelles le conseil municipal avait désigné ses représentants auprès du syndicat intercommunal de gestion des activités de loisir des enfants (SIGALE) afin de pouvoir procéder à une désignation d'ensemble des délégués du conseil municipal.

Le conseil municipal doit ainsi procéder à la désignation de 6 délégués au sein du syndicat : 6 titulaires et 6 suppléants.

Pour chaque délégué titulaire, comme le précise l'article 6 des statuts du syndicat, un suppléant est appelé à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire.

La désignation s'effectue selon ces modalités :

Conformément aux dispositions du CGCT, L5211-7, le conseil municipal choisit ses délégués uniquement parmi ses membres.

Le principe est qu'ils sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages le plus âgé est déclaré élu.

Le caractère secret du vote peut être levé si les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité d'effectuer un vote à main levée (L.2121-21 du CGCT). Le caractère secret du vote peut être également levé dans le cas où une seule liste est présentée après appel de candidature. Dans ce cas, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste le cas échéant.

Il est proposé au conseil municipal de désigner :

- 5 de ses 6 représentants titulaires au sein du syndicat ainsi que leurs suppléants à main levée sur la base de présentation d'une liste de candidats :

Titulaire	Suppléant
Candidate 1 : Christine Robin	Suppléante 1 : Claudine Gagneau
Candidate 2 : Virginie Chevalier	Suppléant 2 : Gregory Cochet
Candidate 3 : Marie-Pierre Beudet	Suppléante 3 : Maguy Monnery
Candidate 4 : Marie-Thérèse Thomas	Suppléant 4 : Mickael Cherchi
Candidat 5 : Jean-Paul Basset	Suppléant 5 : Patrick Buhot

- puis de procéder à l'élection du 6^e représentant titulaire et de son suppléant, à bulletin secret.

Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition de vote : vote à main levée pour la liste de candidats 1 à 5, titulaires et suppléants et à bulletin secret pour le représentant 6, titulaire et suppléant.

Le bureau électoral se compose d'un président qui est le Maire, ainsi que du membre le plus âgé de l'assemblée et du membre le plus jeune, soit respectivement Mme Marie-Thérèse Thomas et Mme Pailine Bernardet.

Après appel à candidatures, chacun des conseillers municipaux est appelé à voter pour l'élection du représentant 6, titulaire et de son suppléant.

Candidat 6 - Candidature 1 Titulaire : Anne Isabellon Suppléante : Anne Monteix	Vote à bulletin secret 23 voix
Candidat 6- Candidature 2 Titulaire : Jean-Pierre Petit Suppléante : Béatrice Jeton-Desroches	Vote à bulletin secret 4 voix

Nombres de votants : 27

Nombres de bulletins : 27

Nombre de bulletin blanc : 0

Nombre de bulletin nul : 0

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-21 et L 5211-7,
VU l'arrêté préfectoral du 5 octobre 2022 portant modification du statut du SIGALE,
VU les statuts modifiés du SIGALE,
VU l'avis favorable de la commission enfance-jeunesse du 25 octobre 2022,
VU l'avis favorable de la commission finances du 29 octobre 2022,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ABROGE** les délibérations des 5 octobre 2020 et 7 février 2022 par lesquelles le conseil municipal avait désigné ses délégués auprès du syndicat intercommunal de gestion des activités de loisir des enfants (SIGALE) afin de pouvoir procéder à une désignation d'ensemble des délégués du conseil municipal,

Après vote,

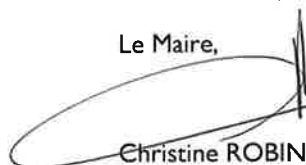
- **PROCLAME** le résultat des élections comme suit, pour la représentation des délégués du conseil municipal au comité syndical du SIGALE :

Titulaire	Suppléant
Titulaire 1 : Christine Robin	Suppléante 1 : Claudine Gagneau
Titulaire 2 : Virginie Chevalier	Suppléant 2 : Gregory Cochet
Titulaire 3 : Marie-Pierre Beudet	Suppléante 3 : Maguy Monnery
Titulaire 4 : Marie-Thérèse Thomas	Suppléant 4 : Mickael Cherchi
Titulaire : Jean-Paul Basset	Suppléant 5 : Patrick Buhot
Titulaire 6 : Anne Isabellon	Suppléante 6 : Anne Monteix

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Christine ROBIN

